



Obligations enfants vis à vis des parents

Par **paulotee**, le **04/07/2010** à **16:31**

Bonjour,

je ne suis plus en contact avec mes parents qui ont respectivement 62 et 70 ans. Ils ne possèdent aucun bien et sont locataires.

ai-je un droit de regard sur leur situation financière car s'ils vont en maison de retraite qui va payer ?

ont ils le droit de contracter un emprunt sans l'accord des enfants?

s'ils ne peuvent plus le rembourser que se passe-t-il ?

Pour les obsèques je ne sais même ce qu'ils veulent, dois-je passer par un notaire ?

En fait je ne veux pas attendre de recevoir une injonction de payer.

Merci pour votre aide.